



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 12 décembre 2023 à 18h00

Présents : BARLET Christine, GARBE Alain, GIROD Etienne, MAROT Patrick PONTUS Franck, PUPUNAT Paul,

Excusé : RAY Agnès

Pouvoir : RAY Agnès à BARLET Christine

Secrétaire de séance : BARLET Christine

Convocation : 06 décembre 2023

Mr le Maire informe l'assemblée d'un nouveau point à rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération dite du quart permettant le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Le conseil approuve l'inscription à l'ordre du jour des points ci-dessus exposés en point 7

Ordre du jour

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2023
- 2 - Délégations consenties au Maire : ajout d'une délégation obligatoire
- 3 - Référent déontologue, désignation et convention d'adhésion
- 4 - Convention 30 millions d'amis, reconduction
- 5 - Autorisation d'engager un intermittent du spectacle
- 6- Validation de la zone ZAEnR
- 7- Délibération dite du quart
- 8 - Informations et questions diverses

1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2023

M le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance, qui s'est tenue le 18 octobre 2023. Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

2 : DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : AJOUT D'UNE DÉLÉGATION OBLIGATOIRE

M le Maire fait part au conseil municipal de la remarque de la préfecture concernant la délibération 2023_12 ayant pour objet « délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ». La délégation « autorisant le droit d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire et déléguer ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien » est soumise à la fixation de limites ou de conditions.

M le Maire propose de limiter le droit de préemption sans avis préalable du Conseil à 50 000 euros.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'ajout de la limite à 50 000 euros le droit d'exercer les droits de préemption en matière d'urbanisme.

3 : RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE, DESIGNATION ET CONVENTION D'ADHÉSION

M le Maire expose au conseil municipal que le centre de gestion de l'Ain a désigné M Jean-Pierre SUETY, Magistrat retraité comme référent déontologue, et propose aux communes adhérentes de mutualiser ses services par une convention d'assistance et de conseil.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la désignation de M Jean-Pierre SUETY comme référent déontologue de la commune et autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Ain.

4 : CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS RECONDUCTION

M le Maire rappelle qu'une convention a été signée en 2021 avec l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune. Sur un crédit de 490 euros, 300 ont été réglés à Argos vétérinaires du Haut-Bugey, il reste un solde 190 euros à utiliser jusqu'au 31/03/2024. Deux chats errants ont été repérés dans la commune.

Une cage de capture peut être prêtée par le refuge d'Oyonnax. M le Maire demande au Conseil Municipal la reconduction de la convention avec 30 millions d'amis.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la reconduction de la convention avec 30 millions d'amis pour 3 chats.

5 : AUTORISATION D'ENGAGER UN INTERMITTENT DU SPECTACLE

Un Magicien doit intervenir lors du spectacle de Noël et afin de le régler par le site GUSO, le conseil municipal doit valider son embauche et l'adhésion au site GUSO.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'adhésion au site GUSO et l'autorise à engager des intermittents du spectacle.

6 : VALIDATION DE LA ZONE ZAEnR

Suite à la réunion publique du 18 novembre 2023, le hameau de Daranche « Sous Gible » a été retenu comme zone d'accélération pour la filière photovoltaïque. Les parcelles cadastrées A 149, A150, A 151, A 152 et A 153 d'une surface totale de 5 940m² ne sont pas visibles des habitations, sont accessibles, peu boisées et sans grand intérêt pour l'agriculture ou l'élevage.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'implantation d'une zone d'accélération pour la filière photovoltaïque sur le site de Daranche « Sous Gible ».

7 : DELIBERATION DU QUART

Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des dépenses d'investissement votées en 2022 soit 65 570 (25% de 262 263.11 euros)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer les mandats d'investissement sans la limite autorisée au compte 212 Aménagement de terrain -plantation d'arbres

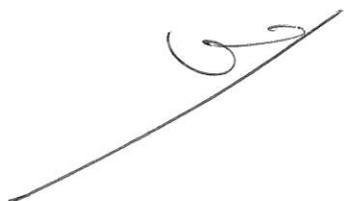
8 : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire informe que la livraison des bacs jaunes pour une collecte en porte à porte a pris du retard et sera mis en place à partir du 11 mars 2024
- Demande subvention des pompiers humanitaires pour les inondations dans le Pas de Calais : Refus à l'unanimité car beaucoup d'autres régions ont été impactées par les intempéries.
- Sécurité routière : Le radar mobile va être déplacé dans le village de Bolozon afin de mesurer la vitesse des véhicules. La commune est toujours en attente des préconisations de la DDT pour que la vitesse soit respectée pour la sécurité de tous.
- La visite du barrage est reportée, le plan Vigipirate renforcé ne le permet pas pour le moment.

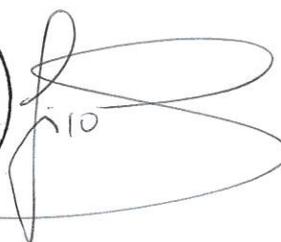
- Réforme concernant la décentralisation de la police de la publicité extérieure revient à la commune jusqu'au 01 aout, ensuite cette compétence pourra être reprise la Haut Bugey Agglomération.
- Commission fleurissement : La commune souhaite planter des arbres sur le parking valide l'achat d'un noyer, un tilleul et un savonnier.
- PLUih : Il est cours de révision et sera mis en place au 01 janvier 2026. Quelques modifications sont en cours et l'aspect visuel du centre de Bolozon village sera renforcé pour garder une homogénéité visuelle.
- Monsieur le Maire donne quelques chiffres concernant les taxes perçues, ce document est consultable en Mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45

Le secrétaire de séance
Christine BARLET



Le Maire,
Etienne GIROD



Vu pour être affiché le 13 décembre 2023 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales